



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

DOSSIER

Élaboration du PLUi prescrite le 23 mai 2017

Projet de PLUi arrêté le 16 avril 2025

Projet de PLUi approuvé le 15 janvier 2026

Composition du dossier :

- 00 - Délibérations du conseil communautaire et arrêtés de la présidente
- 01 A - Rapport de présentation
- 01 B - Etat initial de l'environnement + annexes
- 01 C - Evaluation environnementale + annexes
- 02 - Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- 03 - Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) + annexes
- 04.1 - Règlement écrit
- 04 - Zonages (règlement graphique)
- 05 A - Listes des servitudes d'utilité publique
- 05 B - Fiches des servitudes d'utilité publique
- 05 C - Plans des servitudes d'utilité publique
- 06 A - Annexes
- 06 B - Annexes sanitaires

Vu pour être annexé
à la délibération du conseil
communautaire du
15 janvier 2026
approuvant le plan local
d'urbanisme intercommunal
du Val de Bouzanne

La présidente,
Marie-Annick Beaufrère

Date : 12 décembre 2025

Phase : Approbation

Gilson & associés Sas
urbanisme et paysage

4bis, rue Saint-Barthélémy, 28000 Chartres
02 37 91 08 08 / contact@gilsonpaysage.com
www.gilsonpaysage.com